



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

tenue les 25 et 26 juillet 1994, Washington, D.C.

Résumé

§ Les 13 membres présents (et deux membres au téléphone) se présentent l'un à l'autre et parlent de leurs antécédents.

§ Le CCPM choisit M. Jonathan Plaut comme porte-parole et président provisoire, sans prendre parti quant à la sélection future de la présidence permanente.

§ Le CCPM examine et soutient les budgets et le programme de travail du secrétariat pour 1994 et 1995, il formule plusieurs suggestions relativement au programme (en matière de formation par exemple) et demande un soutien budgétaire total ainsi qu'un report à 1995 des fonds inutilisés de 1994.

§ Le CCPM adopte des règles de procédure et il décide de fonctionner par consensus, si possible, de tenir des séances publiques et de se réunir trimestriellement pendant la première année, la prochaine réunion étant prévue pour octobre 1994 à Montréal.

§ Le CCPM discute de plans et de procédures avec le secrétariat et des avocats. Le CCPM appuie énergiquement l'idée d'assurer un lien avec les comités consultatifs nationaux de chaque pays.

§ Le Comité a présenté des exposés et des recommandations aux sous-ministres de la CCE à l'occasion d'une séance de travail, aux ministres à l'occasion d'une séance officielle et à la population en général à l'occasion d'une séance publique. Il a traité notamment du budget et du programme de travail, de sujets et de questions prioritaires dont ont discuté les membres et de la perspective du CCPM, ci-jointe en annexe.

Voici un compte rendu plus détaillé de la réunion.

15 juillet 1994

Treize des 15 membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) ont assisté à la première réunion.

Canada

M. Michael Cloghesy
M^{me} Louise Comeau
M. Jacques Gérin
M^{me} Rosemarie Kuptana

Mexique

M. Francisco Jose Barnes de Castro
M. Jorge Bustamante
M^{me} Maria Cristina Castro Sarinana
M. Ivan Restrepo Fernandez

États-Unis

M. Peter Berle
M. Daniel Morales
M. Jonathan Plaut
M^{me} Jean Richardson
M. John Wirth

M. Michael Apsey, du Canada, et M. Guillermo Barroso Montul, du Mexique, n'ont pu assister à la réunion.

Mot de bienvenue et premières discussions

M. Victor Lichtinger, directeur exécutif du secrétariat de la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CCE), ouvre la séance à 9 h 30 le 25 juillet 1994. Il souhaite la bienvenue aux membres et se dit nettement favorable au concept du CCPM. Il exprime les grandes espérances qu'il fonde sur le travail que les membres du Comité sont sur le point d'entreprendre et son intention de travailler en étroite collaboration avec eux. M. Lichtinger renvoie les membres à une lettre et à un dossier d'information qui leur ont été remis le soir précédent à leur hôtel. Il demande au CCPM de commencer ses travaux en abordant plusieurs questions qui lui paraissent urgentes. Ces questions comprennent le choix d'un(e) président(e) parmi les membres du CCPM, l'examen du budget et du plan de travail proposés pour le secrétariat en 1994 et 1995, l'élaboration d'un plan de travail pour le CCPM, la détermination d'un enjeu prioritaire à traiter dans le premier rapport annuel du secrétariat et la proposition de candidats à des postes au secrétariat. M. Lichtinger souligne également que pendant la partie publique de la réunion de mardi, du temps était prévu pour une déclaration du CCPM. Il ajoute qu'il doit quitter la réunion mais qu'il s'y représenterait périodiquement pour répondre aux questions qui pourraient être soulevées.

M. Bustamante mentionne qu'à son avis, le CCPM a besoin d'autres directives de M. Lichtinger, notamment en ce qui concerne le rôle et le fonctionnement du Comité et les questions que ses membres devraient aborder en premier. Il fait également remarquer que les membres n'ont pas encore eu l'occasion de faire connaissance et qu'ils doivent le faire. M. Bustamante demande à M. Lichtinger de rester à la réunion. M. Plaut signale qu'en attendant le choix officiel d'un(e) président(e), le Comité a besoin d'un ordre du jour et d'un modérateur pour faciliter la discussion. Les membres se disent d'accord avec M. Plaut et lui demandent d'agir en qualité de modérateur pour la journée.

M. Berle demande à M. Lichtinger pour quand les membres doivent lui faire des recommandations en ce qui concerne le personnel du secrétariat. M. Lichtinger demande ces propositions pour le 5 août en faisant remarquer qu'il doit commencer immédiatement à doter les postes afin de mettre en oeuvre le plan de travail qu'il propose pour 1994. M^{me} Comeau demande à M. Lichtinger s'il entend demander des propositions de candidats d'autres sources et de faire paraître des appels de candidatures dans chaque pays. Elle souligne l'importance de doter le secrétariat des meilleurs candidats de chaque pays. M. Lichtinger signale qu'il attend également des recommandations des ministres et qu'il ne sait toujours pas avec certitude à quels autres moyens il aura recours pour assurer un maximum de publicité. M^{me} Comeau croit peu probable que le CCPM puisse aborder toutes les questions soulevées par M. Lichtinger pendant la réunion et exhorte le Comité, dans le cadre de sa propre liste de questions prioritaires, à adopter des méthodes permettant d'assurer la communication parmi les membres entre les réunions.

Présentation des membres

M. Plaut demande aux membres de se présenter et d'exposer leurs antécédents personnels et professionnels. M^{me} Comeau demande aux membres de donner aussi les raisons pour lesquelles ils ont accepté leur nomination.

M. Berle indique qu'il a assumé pendant neuf ans la présidence et la direction générale de la National Audubon Society, qui compte 500 000 membres. Il a reçu une formation d'avocat et a déjà oeuvré à titre de législateur de l'État de New York et de directeur de l'agence de protection environnementale de l'État. Il précise qu'à son avis, le CCPM représente un réseau et non un groupe de commettants. Il estime que la CCE et le CCPM font oeuvre de pionnier en situant les processus commerciaux dans une perspective environnementale et il a la conviction que cette démarche pourrait nous faire faire un grand pas vers un hémisphère durable. Il fait remarquer qu'il est dans l'intérêt de tous de faire en sorte que l'ALENA fonctionne, il mentionne d'autres facteurs environnementaux dont on n'a pas tenu compte auparavant dans l'organisation du commerce et il met l'accent sur le développement durable. Il présente également deux membres de son personnel qui assistent à la réunion.

M. Bustamante informe le Comité qu'il est sociologue, diplômé de l'Université Notre Dame, et qu'il est membre du corps enseignant de l'Université. Il est actuellement président de La Colegio de la Frontera Norte, dont le campus principal est situé à Tijuana, au Mexique, et qui compte sept autres campus le long de la frontière États-Unis-Mexique. La Colegio a le mandat d'étudier des questions relatives aux deux côtés de la frontière États-Unis-Mexique et travaille en collaboration avec d'autres organisations le long de la frontière. Il indique qu'il est coauteur d'un livre avec M. Wirth. M. Bustamante signale que sa première réaction à l'invitation de participer aux travaux du CCPM a été de refuser. Mais des représentants du gouvernement mexicain et le président d'un conseil consultatif présidentiel en matière de sciences et de technologie l'ont convaincu que sa connaissance de la frontière et l'importance de relier l'environnement, les sciences et la technologie étaient de bonnes raisons pour lui d'accepter cette nomination.

M. Plaut intervient à ce moment pour signaler que M. Apsey et M^{me} Kuptana étaient reliés à la réunion par téléphone et qu'il leur demanderait plus tard de présenter des renseignements semblables à leurs collègues de la salle.

M^{me} Castro décrit sa formation en droit, en éducation et en planification et indique qu'elle a obtenu une maîtrise en sociologie à Paris. Elle fait état de 25 années d'expérience dans l'administration

publique aux niveaux fédéral et des États. M^{me} Castro habite actuellement dans l'État de Quintana Roo et exerce la fonction coordinatrice du développement municipal et de chef du Centre d'évaluation pédagogique. Elle agit également à titre de conseillère auprès du maire de Cancun et est membre du Secrétariat consultatif technique/scolaire. Elle signale que son travail consiste à faciliter des solutions aux problèmes de gestion des ressources naturelles dans le sud du Mexique, souvent entre des gens aux opinions diamétralement opposées. Elle souhaite que le Comité favorise la coopération entre les pays et la réalisation de consensus et contribue à la protection de la planète.

M. Barnes a reçu une formation d'ingénieur chimiste à l'Université de la Californie à Berkeley et possède de l'expérience dans les secteurs de l'enseignement et de l'industrie. Il est actuellement secrétaire général et président du département de chimie de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM). Il a coordonné divers projets environnementaux et croit qu'il est essentiel de former du personnel technique pour s'occuper des problèmes environnementaux.

M. Restrepo a reçu une formation d'économiste et occupe également un poste de chroniqueur journalistique qui l'amène à préparer un supplément mensuel de 12 pages consacré à l'environnement. Il est également conseiller spécial de la Commission nationale mexicaine sur les droits de la personne et s'occupe essentiellement à ce titre de questions environnementales et de développement. Il a rédigé les six premières résolutions du procureur général du Mexique pour l'environnement (Procurador) relatives aux violations de la législation sur l'environnement. Il estime que sa nomination est due au rôle critique qu'il joue auprès du gouvernement, à sa recherche et à la visibilité médiatique qu'il a donnée aux questions environnementales au Mexique.

M. Gérin mentionne qu'il est président d'une société d'experts-conseils en génie et en technologie. Auparavant, il a travaillé pendant 18 ans au gouvernement, exerçant notamment les fonctions de sous-ministre de l'Environnement et de sous-ministre du Développement du nord canadien. Il a également œuvré en qualité de vice-président de l'Agence canadienne de développement international. M. Gérin ajoute qu'il a accepté sa nomination parce qu'elle lui offrait la possibilité de travailler sur ces questions à l'échelle internationale. Il souligne que même si les Canadiens trouvent que l'ALENA et l'Accord supplémentaire dans le domaine de l'environnement ne sont pas parfaits, ils constituent un grand pas vers l'avant et doivent porter fruits pour ce qu'ils sont et pour leur incidence sur les ententes futures.

M^{me} Comeau se présente comme directrice de la campagne sur le changement climatique du Sierra Club of Canada. Elle fait remarquer que le Sierra Club of Canada est plus petit que son équivalent américain et qu'il se consacre essentiellement aux questions relatives à la modification du climat et à l'atmosphère. Elle estime qu'elle a été sélectionnée en raison de l'importance qu'elle accorde aux solutions de remplacement à l'utilisation de combustibles fossiles et aux efforts qu'elle consacre au développement d'une économie durable. Elle a reçu une formation en finances, en investissement et en sciences politiques. Elle ajoute que le Sierra Club a très bien réussi à favoriser la collaboration entre les gens en ce qui concerne les engagements du Canada en vertu de la Convention cadre sur le changement climatique. Elle ajoute que la CCE ne jouit pas d'une grande réputation au Canada et qu'elle prend son rôle au sein du CCPM très au sérieux pour contribuer à susciter du soutien au Canada. De plus, elle juge que sa propre crédibilité à titre d'environnementaliste est «en jeu» et qu'il est essentiel qu'elle se porte à la défense de l'environnement au sein du CCPM et qu'elle rende compte des travaux du Comité. Elle déclare qu'elle continuera à pousser la CCE à se montrer transparente et à parvenir à des réalisations.

M. Cloghesy indique qu'il a des antécédents en biologie, en chimie et en administration des affaires. Il fait partie d'une organisation industrielle dont le centre est à Montréal et qui se consacre à l'environnement. Il a dirigé auparavant l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques et l'Alliance des industries chimiques du Canada. Il a beaucoup travaillé à l'élaboration d'une législation sur l'environnement avec le gouvernement. Il souhaite favoriser une plus grande collaboration entre l'industrie et le gouvernement en ce qui concerne la recherche de solutions environnementales dans un contexte de développement durable. Il ajoute qu'il a cinq fils et qu'il est ornithologue amateur, ce qui lui donne d'autres raisons personnelles de travailler à la réussite de ce processus.

M^{me} Richardson distribue une biographie pour communiquer des renseignements supplémentaires sur sa personne. En attirant l'attention sur son accent, elle signale qu'elle est originaire du nord de l'Angleterre. Elle est biogéographe, botaniste, géologue, avocate et éleveuse de moutons. Elle enseigne l'écologie à des étudiants en droit et les sciences de l'environnement et la biologie à l'Université du Vermont. Elle dirige également un programme intitulé Environmental Programs in Communities (EPIC) qui regroupe des gens qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pour les amener à élaborer des façons très intégrées, s'articulant autour des écosystèmes, d'aborder les problèmes environnementaux. Elle a travaillé en Amérique latine, en Russie et en Afrique. Elle dit aborder le monde dans une perspective mondiale et espérer que le CCPM puisse donner aux autres pays un exemple de coopération en matière d'environnement et de développement économique. Elle encourage le Comité à travailler de la façon la plus coopérative possible. En parlant de l'invitation lancée au Comité par M^{me} Comeau de trouver des façons de communiquer entre les réunions, elle propose de présenter aux membres, à la prochaine réunion, un exposé sur un système informatique convivial utilisant le logiciel Windows qui leur permettrait de communiquer entre eux à très peu de frais.

M. Apsey (au téléphone) se dit très heureux d'avoir été nommé au sein d'un groupe aussi imposant. Il mentionne qu'il est actuellement président et directeur général du Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique, qui a son siège à Vancouver. Il a exercé les fonctions de sous-ministre des Forêts en Colombie-Britannique et d'expert-conseil. Il préside un comité consultatif gouvernemental sur le commerce international des produits forestiers. Il demande en terminant qu'à l'avenir la présidence du Comité fixe les dates de réunion le plus tôt possible pour donner aux membres suffisamment de temps pour organiser leur présence aux réunions.

M^{me} Kuptana (au téléphone) indique qu'elle représente 41 000 membres du peuple Inuit. Elle mentionne que les Inuits ont joué un rôle très important dans la protection de l'environnement au Canada, notamment en participant à la création de six parcs nationaux. Son organisation participe à plusieurs forums internationaux. M^{me} Kuptana se dit nettement favorable au développement économique, mais en tenant compte de la protection de l'environnement. Bien que réticente au début à faire partie du CCPM pour des raisons politiques et personnelles, elle a été encouragée par le peuple Inuit à accepter cette nomination pour veiller à ce que la mise en oeuvre de l'ALENA ne nuise pas aux Inuits.

M. Morales se présente comme le procureur général de l'État du Texas dont la première responsabilité est d'assurer l'application des lois de l'État sur l'environnement. Il ajoute qu'il oeuvre activement au sein de l'association des procureurs généraux des États-Unis. Il fait état d'un appui solide à l'ALENA dans l'État et dit souhaiter personnellement la réussite de l'accord. Il estime que l'ALENA peut avoir des conséquences favorables et défavorables pour le Texas et d'autres États et des incidences sur les décisions et le pouvoir des États. Il juge que son rôle au sein du CCPM comprend le fait de représenter les gouvernements des États et locaux. Il fait état de préoccupations

au Texas à l'égard des conditions difficiles, malheureuses et malsaines dans les maquiladoras et les colonias et il souhaite que ce groupe puisse résoudre ces problèmes. Il présente au Comité deux membres de son personnel qui assistent à la réunion.

M. Wirth se présente comme historien, président du Programme Amérique latine et membre du forum sur la politique en matière d'environnement de l'Université Stanford. Il est également président du North American Institute (NAMI), dont le siège social est à Santa Fe, au Nouveau-Mexique, et qui a des bureaux au Canada et au Mexique. Il signale que le NAMI travaille depuis 1988 à la recherche d'un terrain d'entente en ce qui concerne les questions trinacionales. Il mentionne que la CCE et le CCPM ont l'occasion d'exécuter des travaux préparatoires à l'institution d'une «communauté nord-américaine» et de trouver des façons de favoriser le dialogue nord-sud en Amérique du Nord et avec d'autres pays. Il déclare que «si nous pouvons agir ici, nous pouvons établir un modèle». Il ajoute que du point de vue du NAMI, la participation des citoyens et la transparence des méthodes du CCPM sont essentielles. Il ajoute qu'il compte assurer le lien entre le CCPM et les laboratoires nationaux des États-Unis à Los Alamos et Sandia, au Nouveau-Mexique, en ce qui touche les besoins en technologies de l'environnement et le transfert de ces technologies.

M. Plaut est ingénieur et avocat et il exerce ces deux professions. Il précise qu'il est également animateur en qualité totale et qu'il a travaillé six ans à Washington, D.C., pendant les années Kennedy. Il est actuellement responsable de programmes internationaux en matière d'environnement pour AlliedSignal Inc. et président du comité de l'environnement du conseil américain des affaires internationales, qui fait partie de la Chambre de commerce internationale. Il présente un membre du personnel du conseil américain, qui assiste à la réunion. M. Plaut est aussi professeur invité en politique publique à l'Université d'État de la Pennsylvanie, un emploi à temps partiel qu'il aime beaucoup. Il fait état de son expérience au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Commission pour l'environnement et le développement et du Conseil du développement durable. Il croit que pour fonctionner, la protection de l'environnement a besoin d'un soutien technique sur le terrain et mentionne les programmes d'assistance technique et de formation dans le domaine de l'environnement entre le conseil américain et l'organisation industrielle mexicaine CONCAMIN. M. Plaut ajoute qu'il voit le CCPM comme un comité historique, probablement sans précédent, dont les succès dépendront de la façon dont le Comité saura profiter des occasions. Il croit fermement que le développement durable est essentiel au développement économique et à l'environnement et que chacun a besoin de l'autre.

Plan de travail et budget du secrétariat pour 1994 et 1995

M. Lichtinger revient pour communiquer de l'information au Comité en ce qui concerne le plan de travail et les budgets proposés pour 1994 et 1995. Il mentionne que le budget proposé de 1994 est de deux millions de dollars US et qu'il ne pourrait pas dépenser davantage même si le CCPM le voulait. Il précise que la plus grande partie de l'argent était consacrée aux dépenses de démarrage, y compris l'embauchage du personnel, la mise en place des bureaux, etc., ce qui prendra du temps. Il croit qu'en 1995, le secrétariat comptera tout son personnel et qu'il fonctionnera à pleine capacité avec des dépenses prévues d'environ 12,8 millions de dollars US. Il explique ensuite que pour prévoir l'affectation du budget aux activités, il a eu recours à une méthode qui consistait à lire attentivement l'Accord supplémentaire et à définir comme obligatoires pour le secrétariat les responsabilités décrites au moyen du verbe «devoir», et comme complémentaires les responsabilités décrites au moyen du verbe «pouvoir». Puis, il a relevé les responsabilités qui sont coopératives de nature, sans être obligatoires ou complémentaires, et qui contribuent toujours à la coopération et au succès global du secrétariat. M. Lichtinger ajoute qu'il a également prévu un fonds d'urgence dans le budget pour parer à des besoins particuliers non prévus, et aux urgences qui pourraient surgir et pour

préparer les études et rapports que pourrait demander le Conseil. Il fait remarquer que les activités de coopération sont les plus coûteuses du budget et que l'accord impose des obligations particulières au secrétariat et à la Commission. M. Lichtinger renvoie ensuite les membres à l'organigramme proposé contenu dans le dossier qui leur a été remis plus tôt.

M. Lichtinger explique qu'il s'attend à ce que le Conseil adopte ses propositions de plan de travail et de budget 1994 demain et à ce qu'il énonce des lignes directrices en ce qui concerne les niveaux de financement minimum pour 1995. Il ajoute que puisque le Conseil envisage de tenir une réunion en octobre, il aimerait recueillir les observations du CCPM d'ici le début de septembre.

M. Bustamante demande à M. Lichtinger s'il croit que la prochaine consultation électorale au Mexique aura des conséquences sur sa nomination (et celle des membres mexicains) de trois ans. M. Lichtinger répond que sa nomination était le résultat d'une entente entre les trois gouvernements.

M. Plaut demande à M. Lichtinger si le budget proposé de 1994 porte essentiellement sur les coûts administratifs de démarrage et fait remarquer que, le cas échéant, le CCPM ne pourrait guère l'influencer. M. Lichtinger indique que la plus grande partie des coûts sont des coûts de démarrage. M. Gérin note qu'il semble y avoir un certain nombre d'activités de programme débutant en 1994 et devant se poursuivre en 1995. M^{me} Comeau demande à M. Lichtinger d'énumérer les activités du plan de travail qui portent sur les ressources naturelles. M. Lichtinger demande une fois de plus au CCPM de l'aider à préciser le plan.

M^{me} Richardson demande si M. Lichtinger peut reporter à l'année 1995 les fonds non utilisés de 1994. M. Lichtinger répond qu'il n'en est pas certain et que les trois gouvernements négociaient toujours les dernières règles financières devant régir tous les organismes de l'ALENA. M^{me} Richardson souhaite ardemment que M. Lichtinger obtienne la flexibilité nécessaire à l'exécution efficace du travail, sans règles irréalistes. M. Barnes demande quand les détails du plan de travail proposé seraient disponibles et quel rôle demandera-t-on au CCPM de jouer dans le travail particulier de la CCE. M^{me} Richardson suggère aux membres de comparer les dossiers d'information qu'ils ont reçus pour s'assurer que chacun s'appuyait sur la même information pour discuter.

En amenant le Comité à discuter de ses propres priorités de discussion, M. Plaut demande qu'on installe un tableau à feuilles mobiles pour noter les observations et les idées formulées par les membres et demande qu'un membre se porte volontaire pour prendre ces notes. M^{me} Mary Kelly, présidente du comité consultatif national des États-Unis, se porte volontaire.

M. Plaut demande s'il y a consensus sur le choix des éléments suivants : prochaine réunion, communications générales, report de fonds, recommandations en matière de dotation et ébauche des priorités du secrétariat pour 1994 et 1995. M^{me} Comeau demande d'ajouter les règles et procédures du CCPM, le choix de la présidence, la question de l'indépendance du CCPM et le thème prioritaire pour le rapport annuel de 1995. M. Berle ajoute les communications avec les membres. M^{me} Comeau suggère de créer un ordre du jour en s'appuyant sur ces éléments et de les traiter un à un. On mentionne le soutien en personnel au CCPM comme élément supplémentaire. On demande à M. Hardaker (membre du personnel de l' Environmental Protection Agency des États-Unis) quelles dispositions ont été prises pour assurer un soutien continu en personnel au CCPM. Il répond qu'à sa connaissance, la question n'a pas été résolue après la réunion actuelle pour laquelle le gouvernement américain, hôte de la réunion (par l'intermédiaire de l'EPA), fournit un soutien en personnel et un soutien logistique. M^{me} Comeau ajoute également la question de la transparence et de la participation publique et le rôle du CCPM à ces égards. M^{me} Castro ajoute la nécessité pour les membres de déterminer qui parlera au nom du CCPM aux réunions ministérielle et publique du lendemain. M. Plaut suggère à ce moment les priorités suivantes : 1) règles et procédures, 2) réunions, 3) priorités relatives au plan de travail, 4) autres.

M^{me} Richardson suggère que le Comité envisage la possibilité de remettre à plus tard sa décision quant à la sélection de la présidence ou de remettre à plus tard sa déclaration de la séance du lendemain si le groupe ne se sent pas encore à l'aise sur ces points. M. Bustamante répond qu'il juge important que quelqu'un fasse une déclaration compte tenu des préoccupations au Canada et au Mexique en ce qui concerne la composition du groupe en général et parce qu'il estime que le fait de ne pas faire de déclaration pourrait laisser planer des doutes sur la capacité du groupe de travailler ensemble. M. Gérin insiste également pour qu'une déclaration soit faite, pour démontrer que le Comité «s'harmonise», et pour que M. Plaut, en tant que porte-parole, présente cette déclaration. Il mentionne également qu'il faut inscrire la préparation d'une déclaration parmi les priorités. M. Plaut répète qu'il n'est peut-être pas la bonne personne pour faire cette déclaration. (À l'occasion d'une discussion ultérieure avec M. Bustamante, il a été convenu que le rôle de M. Plaut comme président et porte-parole intérimaire ne portait aucunement atteinte à la sélection de la présidence du CCPM).

M. Wirth se prononce en faveur d'une déclaration et propose que ce soit un Américain qui la fasse étant donné que la réunion a lieu aux États-Unis, qu'il est nécessaire de «cultiver l'intérêt du public américain» et qu'il est possible ainsi d'obtenir une meilleure couverture journalistique. M. Berle se dit d'accord et fait remarquer que le CCPM est un processus permettant l'accès public et qu'il est important de «montrer comment les travaux se mettent en branle», de dire que le CCPM s'est réuni et de démontrer que des choses commencent à se produire. M^{me} Comeau ajoute que la déclaration devrait comprendre un énoncé de perspective et des principes de fonctionnement aussi précis que possible. M. Bustamante insiste pour que la déclaration précise clairement que les membres du Comité travaillent de façon indépendante, à titre individuel, et qu'ils ne représentent pas leur gouvernement ou des groupes en particulier. M. Barnes demande que la déclaration souligne que le CCPM est un lieu de coopération, et non de confrontation, trinationale.

M. Plaut suggère que les membres reviennent rédiger une déclaration plus tard au cours de l'après-midi et s'attaquent pour le moment aux autres points à l'ordre du jour. M^{me} Castro demande au groupe si le porte-parole ne devrait pas être Canadien, étant donné que l'administrateur Browner (États-Unis) et M. Lichtinger (Mexique) prendront également la parole. M. Bustamante réitère son appui à M. Plaut comme porte-parole mais propose au groupe de désigner un Canadien à la présidence.

Règles de procédure

M. Plaut entame ensuite la discussion sur les règles de procédure en proposant que la question de l'indépendance du CCPM y soit énoncée. M. Berle mentionne que les règles de procédure ont déjà été négociées par les gouvernements et qu'il ne s'attend pas à ce que le CCPM puisse faire grand-chose pour les réviser. Toutefois, il est d'accord avec M. Bustamante pour dire que, comme principe de fonctionnement, les membres doivent fonctionner indépendamment et non comme représentants de leur gouvernement ou organisation. M. Bustamante profite de ce moment pour établir une distinction importante entre «autonomie» et «indépendance». En rappelant l'invitation lancée par M. Lichtinger au CCPM, invitation à donner des conseils en ce qui concerne les finances du secrétariat, M. Wirth suggère que la participation aux questions financières confère au CCPM une indépendance avec un grand «I» et presse les membres à conserver un rôle dans ce domaine afin de pouvoir proposer une augmentation du financement de la CCE.

M^{me} Comeau insiste pour que le Comité discute de la façon dont il assurera la coordination avec les autres organismes consultatifs nationaux et avec les réseaux de chaque pays. Elle souligne que ces rôles essentiels imposeront aux membres d'importantes exigences en matière de communication. M. Cloghesy rappelle l'importance de travailler par consensus. M. Bustamante en convient mais il ajoute qu'il existe des règles précises régissant le vote, au besoin. M. Gérin dit espérer qu'il ne sera pas souvent nécessaire de passer au vote.

À ce moment, M. Plaut déclare qu'à son avis, il y a consensus dans le groupe sur l'approbation des règles telles qu'elles ont été rédigées. M^{me} Richardson fait remarquer que le groupe a proposé des modifications aux règles, p. ex. que les procès-verbaux ne soient pas rédigés par un membre du CCPM. M. Plaut précise que l'approbation des règles par le groupe était une approbation «au sens large». M. Bustamante mentionne que la rédaction des procès-verbaux pourrait être confiée par la présidence à une personne du pays d'accueil. Il convient avec M^{me} Richardson que chaque pays d'accueil devra fournir un soutien opérationnel à chaque réunion du CCPM. Il ajoute qu'il s'attend à ce que la plupart des réunions du CCPM aient lieu à Montréal où il est possible d'obtenir le soutien du personnel du secrétariat. M. Cloghesy avance que les gouvernements avaient peut-être une raison particulière de préciser dans les règles provisoires que la rédaction des procès-verbaux serait confiée à un membre du CCPM et propose de poser cette question plus tard à M. Lichtinger. Il ajoute que les membres devront approuver les procès-verbaux de chaque réunion.

M. Berle souligne également la nécessité pour le secrétariat de fournir un soutien logistique global, p. ex. des avis de réunion, des installations pour les réunions, la rédaction de procès-verbaux et de rapports.

Calendrier des réunions

M. Plaut entame ensuite la discussion sur le calendrier des réunions. Il fait état de l'appui apparent des membres à des réunions trimestrielles. M. Bustamante croit qu'au minimum, le CCPM devait se réunir pendant les réunions de la CCE et que des réunions semestrielles seraient probablement suffisantes. M. Berle estime de son côté qu'il faudrait tenir des réunions plus souvent pour que le CCPM demeure viable et utile. En faisant allusion au projet de M. Lichtinger de tenir une réunion de la CCE en octobre 1994, M. Plaut affirme que les membres devraient prévoir une autre réunion à ce moment. Il exhorte les membres à appuyer un plan prévoyant des réunions trimestrielles, au moins pendant la première année, de façon à lancer le CCPM et le secrétariat de façon efficace. M. Cloghesy propose que l'on fasse preuve de souplesse dans l'établissement du calendrier des réunions jusqu'à ce que le Comité ait une meilleure idée de sa charge de travail. M^{me} Richardson

croit que le CCPM aura un rôle important à jouer lorsqu'il s'agira d'établir les priorités de la CCE au cours des six prochains mois et d'assurer la transparence de la mise en place de ces nouvelles institutions pour que d'autres puissent suivre le processus. Elle exhorte les membres à faire en sorte qu'ils connaissent bien les questions à traiter et à se faire des porte-parole auprès de ceux qui n'ont pas assisté aux réunions. M. Gérin mentionne que des réunions plus fréquentes contribueraient à rendre le CCPM plus efficace en tant que groupe et encourageraient l'établissement d'échéances qui contraignent à agir. Il se dit en faveur de réunions trimestrielles pendant la première année, qui soient planifiées suffisamment à l'avance pour s'assurer de la présence de tous les membres.

M. Bustamante croit fermement que le CCPM ne doit pas se mêler de signaler les violations en matière d'environnement à la CCE, précisant qu'un tel rôle nuirait à l'efficacité du Comité et restreindraient la discussion. MM. Wirth et Barnes sont d'accord et font remarquer que le rôle du CCPM devrait en être un de collaboration et que le Comité devait aider à établir le rythme des travaux de la CCE. M. Berle rappelle au groupe que les règles lui donnent l'occasion de faire des observations sur les dossiers factuels produits par le secrétariat et M. Bustamante acquiesce. M. Plaut établit un parallèle avec son expérience passée au sein d'une commission d'État sur les droits de la personne, dont les membres jouaient un rôle très efficace de surveillance sans participer directement à la réception des plaintes.

M. Plaut fait état d'un consensus apparent en faveur de réunions trimestrielles la première année, de la tenue de la prochaine réunion en même temps que celle de la CCE en octobre et d'un rôle proactif et dynamique pour le CCPM, sans que le Comité ne s'occupe de recevoir les plaintes.

Communications

En ce qui concerne les communications entre les membres, M. Wirth demande aux membres s'ils ont tous accès au courrier électronique. À l'exception de M. Cloghesy, tous les membres ont accès au courrier électronique. M. Plaut demande si tous les membres ont accès à un télécopieur. Tous ont accès à un télécopieur. M. Plaut propose la création d'un petit groupe de travail chargé d'examiner les possibilités en matière de communication. M^{me} Comeau signale que la question comporte deux éléments d'égale importance : 1) la communication en général et 2) la communication entre les membres. Elle ajoute que la communication avec le réseau plus vaste de l'environnement pourrait devenir pour elle une importante question budgétaire, compte tenu des coûts de téléphone, du papier à télécopie et des autres coûts connexes. Elle insiste pour que les membres aient principalement recours au courrier électronique, soulignant qu'il s'agit du mode de communication le plus économique et le plus écologique. M. Bustamante suggère qu'une copie de toutes les communications entre les membres soit envoyée au secrétariat. M^{me} Richardson suggère que les membres donnent leurs adresses de courrier électronique et Internet au secrétariat. M. Cloghesy suggèrent que toutes les communications entre les membres passent par le secrétariat. En faisant état des différences dans les perspectives et les capacités de communication parmi les membres, M. Plaut propose que le Comité compte sur le secrétariat pour le partage officiel de l'information et que les membres communiquent entre eux par les moyens qui leur conviennent le mieux pour les autres communications. M. Wirth encourage le groupe à utiliser la technologie moderne, pour «passer au XXI^e siècle». M. Cloghesy propose que les membres transmettent l'information qu'ils se destinent au secrétariat (par courrier électronique, télécopieur, etc.) et de compter sur le secrétariat pour communiquer cette information aux autres membres par courrier électronique ou toute autre technologie que le membre préfère. M^{me} Richardson parle de la disponibilité de TogetherNet, un réseau qu'elle a contribué à élaborer, qui est convivial et gratuit. Elle propose de faire une démonstration de TogetherNet aux membres à la prochaine réunion.

Interprétations juridiques

M. Plaut annonce que des avocats des trois pays se sont joints à la réunion pour répondre à toute question juridique ou de procédure. M. Bustamante demande s'il y avait une raison valable d'exiger d'un membre qu'il rédige les procès-verbaux. Un avocat répond qu'il n'y a pas de raison valable. MM. Cloghesy et Bustamante demandent une discussion sur l'indépendance du CCPM et son lien avec le secrétariat. L'avocat indique que le CCPM est plus indépendant que le secrétariat, qui doit travailler avec les trois gouvernements. M. Plaut demande si les fonds inutilisés peuvent être reportés d'une année à l'autre. L'avocat répond que seulement cinq pour cent des fonds non utilisés peuvent être reportés à l'année suivante, le reste des fonds retournant aux gouvernements donateurs. M^{me} Richardson demande si les fonds retournés pourraient de nouveau être remis au secrétariat par les gouvernements. L'avocat répond que c'est impossible aux États-Unis où tous les fonds sont retournés au Trésor américain. M. Bustamante propose une exception à la règle des cinq pour cent la première année. M^{me} Castro demande si les fonds non utilisés peuvent être transférés dans un fonds d'urgence pour parer aux problèmes non prévus. L'avocat répond que ces règles financières régissent tous les organismes de l'ALENA et qu'à ce titre, on ne peut en écarter aucune. Il fait également remarquer que le CCPM est en mesure de soumettre n'importe quelle de ces questions à la CCE et que les ententes peuvent être modifiées. Il souligne que la limite de cinq pour cent n'est qu'une politique, et non une loi. M. Berle demande une copie de toutes les règles et de tous les documents connexes régissant la CCE pour que les membres du CCPM puissent mieux saisir le contexte dans lequel ils fonctionnent. L'avocat signale que certaines de ces règles sont toujours l'objet de négociations, bien qu'on s'attende à ce qu'en principe, les trois gouvernements s'entendent sous peu sur celles-ci. M. Plaut demande si le secrétariat est indépendant des élections dans l'un ou l'autre des trois pays. M. Berle demande que les nominations de trois ans soient garanties, sauf en cas de prévarication, afin d'éviter la politique la plus possible. L'avocat fait état des droits souverains de chaque gouvernement, qui ne peuvent être restreints. M^{me} Comeau propose que le mandat des membres soit décalé de manière à ce que la «mémoire institutionnelle» du Comité ne disparaisse pas d'un seul coup. Un avocat mentionne qu'il serait utile pour le CCPM de préparer un ensemble de recommandations aux ministres.

M. Berle informe les membres qu'il vient tout juste d'apprendre que les ministres de la CCE prévoient adopter le plan de travail et le budget de M. Lichtinger à leur prochaine réunion et les encourage à agir rapidement s'ils veulent influencer les propositions.

La séance est suspendue pour le déjeuner à 14 h. Elle reprend à 15 h 30.

Plans de travail 1994 et 1995

M. Lichtinger se joint de nouveau au groupe. Il décrit le budget de 1994 comme un financement de démarrage pour plusieurs projets de 1994-1995. En décrivant les projets, il explique que ces priorités ont été négociées par les gouvernements et qu'il craignait fortement d'indisposer l'un ou l'autre des gouvernements en abandonnant ou en modifiant sensiblement un ou plusieurs projets.

M. Plaut propose au Comité de se concentrer d'abord sur les projets obligatoires de 1994-1995. M. Cloghesy demande à M. Lichtinger de décrire la démarche qu'il a utilisée pour élaborer le budget de chaque projet et demande si les prévisions budgétaires comprennent les coûts en personnel. M. Lichtinger précise que les prévisions budgétaires des projets ne comprennent pas les coûts en personnel, qui apparaissent ailleurs dans le budget. M. Gérin signale que le projet 94.3 touche l'un des rôles fondamentaux de la commission, c'est-à-dire l'information, qui, bien utilisée et crédible, aidera à définir le secrétariat. M. Plaut signale que le projet 94.2, examen des normes

environnementales, devrait profiter de la quantité énorme de travail qu'effectue dans ce domaine partout dans le monde l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et qui ne manquera pas d'influer sur le travail du secrétariat. M. Plaut demande également si la définition d'une «organisation non gouvernementale» de M. Lichtinger est la même que celle des Nations Unies, c'est-à-dire toutes les organisations, y compris l'industrie, qui ne sont pas gouvernementales. M. Plaut mentionne la Chambre de commerce internationale comme étant la première organisation non gouvernementale à se présenter devant les Nations Unies. M. Lichtinger est d'accord avec la définition de M. Plaut.

M^{me} Comeau insiste pour que le rôle de la CCE ne soit pas seulement défini comme un rôle de production de rapports et d'études. De son point de vue, la CCE doit travailler au développement institutionnel à un niveau plus vaste.

En ce qui concerne le projet 94.1, base de données juridiques sur l'environnement, M. Plaut a rencontré M. Hardaker (du personnel de l'USEPA) qui a souligné que le secteur privé avait déjà effectué beaucoup de travail d'élaboration de systèmes pour rendre disponible l'information réglementaire et juridique internationale. Il a offert de fournir plus d'information à M. Lichtinger sur les sources commerciales.

M. Cloghesy demande à M. Lichtinger si quelqu'un d'autre que le CCPM examinait les prévisions budgétaires. M. Lichtinger indique qu'il avait élaboré les prévisions budgétaires d'après une évaluation de l'Accord et que personne d'autre ne les avait examinées de si près. M. Berle dit espérer que les processus budgétaires procurent à M. Lichtinger la flexibilité nécessaire pour réaffecter les fonds parmi les projets à mesure qu'on aura une meilleure information. Il ajoute qu'on ne peut pour le moment savoir avec certitude quelles autres questions seront soulevées et il appuie fortement l'idée d'un important fonds d'urgence permettant d'intervenir efficacement. M. Lichtinger en convient avec M. Berle et dit espérer un fonds d'urgence de 830 000 \$ US.

M. Bustamante souligne l'importance du perfectionnement des ressources humaines mais il fait remarquer que rien d'explicite n'est prévu à cet égard dans le plan. M. Lichtinger souligne que la formation et le perfectionnement des ressources humaines avaient été inclus dans le projet 94-15 mais qu'ils avaient été supprimés. Il convient qu'on devrait prévoir et financer explicitement les activités de formation.

À l'occasion d'une brève discussion générale, les membres conviennent que l'accès par les citoyens et la transparence des mesures gouvernementales sont des points essentiels et qu'ils doivent être maintenus. M. Lichtinger convient qu'il est essentiel de faire participer la société à l'élaboration de recommandations à la CCE et de rendre la mise en oeuvre aussi pratique que possible.

En ce qui concerne le projet de normalisation, M. Lichtinger fait remarquer qu'il faut examiner les normes environnementales et de l'ALENA, mais que le projet doit contribuer à accroître, et non à réduire, la compatibilité des normes entre les trois pays.

M. Bustamante demande de l'information sur la mesure dans laquelle le projet de planification tiendrait compte de la dynamique des populations. M. Lichtinger répond que, comme dans le cas des questions énergétiques, les gouvernements ne lui ont pas donné le mandat de commencer à traiter de ces questions périphériques au cours de la première année de fonctionnement, mais qu'il compte intégrer des programmes ultérieurement.

M^{me} Comeau demande ce qu'on attend exactement du projet transfrontière. Elle fait état de son intérêt vis-à-vis de la notification, de l'évaluation, de la limitation et de l'accès réciproque. M Lichtinger répond que les questions transfrontières et le projet sont très vastes et complexes. Il mentionne la Commission de coopération environnementale aux frontières (CCEF) et la North American Development Bank (NADBank) comme étant des institutions, nouvellement créées, qui contribueront à cet effort. Il ajoute qu'un certain nombre d'autres organisations travaillent également aux questions frontalières. Dans ce contexte, il dit avoir l'intention de travailler ouvertement avec les gens à la CCEF en vue de déterminer ce qu'ils attendent du secrétariat. Il se dit aussi extrêmement conscient de l'importance de la zone frontalière États-Unis-Mexique.

En ce qui concerne le projet de coopération technique, M^{me} Richardson fait remarquer que pour éviter les problèmes futurs, il faudra une aide technique, de la formation et d'autres efforts de mise en valeur du potentiel. Elle ajoute que les changements sociaux et culturels seront plus importants que les solutions techniques. Elle demande ce que fera le secrétariat pour mettre le potentiel en valeur.

M. Berle fait remarquer que, bien que les gouvernements aient pris d'importants engagements dans le cadre du processus d'approbation de l'ALENA en ce qui touche le financement des infrastructures, le Congrès américain n'a pas affecté les fonds de l'exercice 1995 au niveau précédemment engagé. Tout en précisant qu'il s'agit là d'un problème du gouvernement des États-Unis, il estime que le CCPM, jouant en cela un rôle d'«administrateur», pourrait se prononcer sur des questions comme celles-là. Tout en indiquant que cela pourrait soulever des questions de souveraineté, il mentionne que les fonds constituent un gros problème et qu'ils sont nécessaires pour résoudre les problèmes à la frontière États-Unis-Mexique. Il ajoute que «pour être fructueuses, ces initiatives ont besoin d'argent, et non de verbiage inutile».

M. Bustamante poursuit en disant croire sincèrement que le CCPM ne doit pas s'imposer des limites en concentrant son attention sur le financement ou d'autres questions comportant d'importantes «répercussions politiques». Le Comité devrait faire des déclarations sur les questions qu'il doit commenter et laisser ensuite aux gouvernements le soin de résoudre leurs problèmes. Il ajoute qu'à chaque fois qu'un gouvernement n'aime pas ce que le Comité dit, il pourrait invoquer la souveraineté.

En réponse à la question de M. Plaut, M. Lichtinger dit qu'il n'est pas certain d'avoir le pouvoir de réaffecter les fonds parmi les projets.

En ce qui concerne le projet 94.12, M^{me} Richardson lance un appel pressant à M. Lichtinger pour qu'on traite les problèmes dans une perspective d'écosystèmes. Elle rappelle que la démarche traditionnelle consistant à tenter de résoudre les problèmes à la pièce n'a pas fonctionné. Elle exhorte la CCE à recourir à des évaluations environnementales pour aider à définir les problèmes et les traiter en reconnaissant les incidences synergétiques et en reconnaissant les relations réciproques entre la politique, la technologie et la société.

M. Cloghesy se dit préoccupé par la nécessité d'obtenir de meilleures données sur l'étendue et la portée des problèmes avant de dépenser beaucoup d'argent pour les résoudre. Il demande si le CCPM devrait recommander un processus pour obtenir les données supplémentaires nécessaires.

En discutant du projet 95-8, démarches coopératives relatives aux technologies non polluantes, M. Plaut informe M. Lichtinger que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le programme de prévention de la pollution de l'USEPA se penchaient déjà sur ces questions. À titre

d'observation sur ce projet et les projets en général, il invite M. Lichtinger à déterminer ce qui existe déjà et ce qui en est cours ailleurs et à se concentrer sur la «valeur ajoutée» que peut offrir le secrétariat. M. Lichtinger répond que les termes employés pour décrire ce projet, en particulier, faisaient l'objet de négociations très délicates entre les gouvernements. L'accent est davantage mis sur les processus et méthodes de production et sur les questions commerciales et décrit l'entente des gouvernements en vue d'entreprendre cette initiative au niveau prévu dans la description de projet. Il croit que le secrétariat peut accomplir quelque chose sur le plan trilatéral, ce que n'ont pas réussi l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Sur le plan général, M. Lichtinger est parfaitement d'accord avec M. Plaut pour dire que le secrétariat ne doit pas reprendre les travaux déjà réalisés ailleurs. M. Lichtinger fait également état d'une discussion récente avec la directrice générale du PNUE sur l'intérêt qu'elle manifeste pour un projet mixte en matière de commerce et d'environnement avec le secrétariat.

M. Wirth propose des termes insistant sur une démarche régionale et une coopération entre les trois pays. Une fois de plus, M. Lichtinger souligne qu'il doit se montrer très prudent dans ses rapports avec les gouvernements. Il précise que les gouvernements devront se joindre à lui dans ce travail et qu'il ne peut pas dire aux gouvernements qu'il va plus loin dans un projet donné que ce qui a été convenu à l'occasion de négociations très délicates. Il déclare que le CCPM n'est pas limité de cette façon.

M. Plaut signale que le budget d'ensemble comporte un fonds d'urgence d'environ dix pour cent (10 %), ce qui lui semble convenable.

Budget du CCPM

La discussion se porte sur le propre budget du CCPM. M^{me} Comeau se dit préoccupée par les plans de soutien en personnel et de financement des communications entre les membres et avec le public en général. Elle indique que le budget d'ensemble semble plutôt limité, surtout si le CCPM crée des groupes de travail et se dote d'un programme de communication dynamique. M. Cloghesy demande si le secrétariat prévoit fournir une aide pour les réunions, par exemple en ce qui touche la rédaction des procès-verbaux. En faisant remarquer que le CCPM veut se réunir quatre fois au cours de l'année à venir, M^{me} Richardson demande s'il y a suffisamment de fonds pour ce degré d'activité. Elle ajoute qu'il sera important pour le Comité de se rencontrer au Canada et au Mexique pour assurer une compréhension des questions aux deux frontières.

M. Lichtinger rassure le Comité en ce qui concerne le soutien que le secrétariat apportera à ses travaux. Il estime qu'il serait moins coûteux de tenir toutes les réunions à Montréal où on pourra profiter de l'infrastructure, bien que modeste, du secrétariat. Il ajoute qu'il demandera au gouvernement d'accueil de répondre aux divers besoins rattachés aux réunions dans chaque pays et il entend élaborer des ententes avec chaque gouvernement. M. Lichtinger signale que le budget du CCPM est essentiellement conçu pour les voyages et qu'il prévoit peu de fonds pour le fonctionnement. Il s'engage à réviser le budget en ce qui concerne le soutien à quatre réunions annuelles et aux besoins des groupes de travail et à essayer de satisfaire les désirs du Comité. Il mentionne qu'on pourrait utiliser les fonds des projets et qu'on pourrait faire appel à des membres du Comité en qualité de spécialistes de leur domaine particulier pour diriger des projets ou participer à ceux-ci.

M. Plaut remercie M. Lichtinger pour ses réponses très utiles.

Rapport et recommandations du CCPM

M. Plaut demande ensuite au groupe de discuter des priorités dont il devrait rendre compte en soirée aux sous-ministres. Il signale qu'il est essentiel de déterminer les grandes priorités sur lesquelles faire rapport.

Budget

En ce qui concerne le budget du secrétariat, le Comité convient qu'il devrait recommander que le budget de 14,9 millions de dollars US pour 1994-1995 soit considéré comme un minimum. M^{me} Comeau ajoute qu'il est important de recommander précisément que chaque gouvernement fournisse les cinq millions de dollars US qui ont été convenus. Elle ajoute que cette question est particulièrement importante en ce qui concerne le Canada, qui a réduit les budgets des organismes gouvernementaux de 25-30 pour cent. M. Berle ajoute à cela qu'il est important de se montrer très ferme en ce qui concerne les questions budgétaires, reconnaissant en particulier qu'une réduction par l'un des trois gouvernements représenterait une réduction comparable de la part des deux autres gouvernements. Il propose une recommandation pour que soit «confirmé et réalisé» par les gouvernements le niveau de financement de cinq millions de dollars. M. Gérin suggère au Comité de recommander que le budget total de 14,9 millions de dollars US soit considéré comme un budget de 18 mois, c'est-à-dire que les fonds non utilisés de 1994 puissent être reportés à 1995, que les gouvernements prennent un engagement envers le plan de travail et qu'ils s'engagent à fournir en entier les 5 millions de dollars US annuels. M^{me} Comeau recommande au Comité d'endosser la flexibilité du financement entre les postes du budget total «de façon raisonnable».

M^{me} Comeau lance qu'une autre recommandation prioritaire doit encourager la création de comités consultatifs nationaux par le Canada et le Mexique. Tout en se disant heureuse de ce que les États-Unis aient déjà créé ses comités nationaux, elle se dit incertaine des plans des deux autres pays.

M. Bustamante exhorte le Comité à se montrer prudent dans son libellé. Il suggère que le Comité déclare que «le CCPM approuve la façon dont le budget a été structuré» et que «le CCPM tient les gouvernements responsables de leurs engagements». M^{me} Comeau exhorte le Comité à ne pas écarter une recommandation ferme mais à «la mettre en boîte» sans éviter de parler du soutien réduit du gouvernement américain par rapport au financement promis des infrastructures. M. Cloghesy se dit d'accord en général, mais mentionne qu'il est important de n'embarrasser aucun gouvernement avec les premières déclarations du CCPM. Il estime qu'il serait mieux de simplement dire que le CCPM «recherche une collaboration avec les gouvernements». M. Bustamante suggère également au groupe de recommander de mettre davantage l'accent sur la formation des ressources humaines et d'en faire un poste budgétaire obligatoire. M. Gérin exhorte le Comité à ne pas tenter de passer outre à la définition d'un poste obligatoire qu'a donnée M. Lichtinger. M. Bustamante en convient et retire sa proposition. Comme solution de rechange, M. Plaut suggère au groupe de renouveler son soutien à la formation et au financement explicite d'un programme de formation.

M. Wirth ajoute que la formation et l'infrastructure sont des objectifs socialement souhaitables qui sont tous deux passablement sous-financés. Il ajoute que l'infrastructure est une question importante mais qu'elle ne semble vraiment intéresser que la presse. M^{me} Castro exhorte le Comité à présenter son avis sur ces questions comme consensus de la séance de l'après-midi. M. Bustamante est d'accord et il fait remarquer que l'infrastructure transfrontière est une question très importante dont le CCPM devra traiter d'une façon ou d'une autre. M. Berle recommande que le CCPM exprime son intérêt pour l'établissement d'un lien avec le travail de la Commission de coopération environnementale aux frontières (CCEF) et de la North American Development Bank.

En ce qui concerne la discussion sur les questions transfrontières, M^{me} Comeau souligne qu'il y a également d'importantes questions frontalières entre les États-Unis et le Canada dont on devrait faire mention. Elle souligne les questions relatives à la pollution atmosphérique, et notamment le fumard urbain et les polluants atmosphériques toxiques.

M. Gérin demande aux membres du CCPM à qui pensent-ils que ces recommandations s'adressent. M. Plaut croit qu'elles s'adressent aux ministres eux-mêmes et peut-être à la population.

En se reportant à la liste du tableau, M. Plaut remarque qu'il faut encore discuter de plusieurs priorités, y compris la population, les questions transfrontières, les démarches s'articulant autour des écosystèmes, la qualité des données et des sciences, les processus et méthodes de production par opposition aux termes actuels, et qu'il faut terminer la discussion sur le budget du CCPM.

M^{me} Comeau déclare que personnellement, elle n'aime pas le niveau de financement du CCPM dans son ensemble et particulièrement le financement des communications entre les membres et avec le public en général. Tout en rappelant que M. Lichtinger s'est engagé à revoir le budget, elle ajoute qu'elle n'est pas convaincue que ces questions seront réglées. MM. Bustamante et Gérin demandent à M^{me} Comeau de faire confiance à M. Lichtinger jusqu'à ce qu'il soit déterminé qu'une telle confiance n'était pas justifiée.

En ce qui concerne la formation, on fait remarquer que M. Lichtinger a également promis de reprendre la discussion sur les activités de formation et de rétablir leur financement. M. Bustamante recommande au Comité de déclarer qu'il sait que la formation avait été financée de façon explicite dans la planification de travail antérieure et qu'il veut le rétablissement de ce financement comme élément essentiel du programme de la CCE.

Questions relatives à la population

M. Bustamante exhorte également le Comité à rédiger une déclaration sur la relation entre la population et l'environnement et à recommander que le plan de travail tienne compte du travail dans ce domaine. Il insiste pour que la déclaration ne soit pas trop vague et fait état de la nécessité de traiter ces questions dans une perspective de gestion à long terme de l'environnement dans les trois pays. M. Berle approuve une déclaration qui reconnaîtrait l'importance de la population dans la poursuite de la qualité environnementale. M. Cloghesy tient à ce que la déclaration soit très soigneusement pesée. M. Plaut fait état de l'utilisation du terme «stabilisation de la population» par le US Presidents Council for Sustainable Development (PCSD). MM. Plaut et Bustamante sont d'accord pour que la déclaration ne traite pas des préoccupations relatives à l'immigration. M^{me} Comeau mentionne la relation entre la population et la consommation, dans laquelle la consommation peut être perçue comme la question la plus importante. M. Restrepo ajoute qu'il est nécessaire de mentionner la relation entre la population et la pauvreté et les questions relatives à la qualité de vie. M^{me} Castro insiste pour que ces préoccupations d'un niveau politique plus vaste ne soient pas reliées aux questions budgétaires, mais qu'elles soient traitées dans un contexte distinct.

M. Plaut estime personnellement que la population est la question la plus importante, mais que le Comité ne devrait pas en faire mention dans son rapport. Il ne voit pas comment on pourrait discuter de la population sans faire intervenir un si grand nombre d'autres préoccupations pour beaucoup de régions qu'on se retrouverait avec une déclaration du genre "Agenda 21" comportant un trop grand nombre de généralités et d'avertissements. Il ajoute que le Comité ne devrait pas prendre si tôt des positions qui pourraient «rebuter les gens». M. Bustamante se dit déçu de ne pas pouvoir

mentionner de façon précise une question de cette importance. M^{me} Comeau souligne l'importance de traiter de cette question dans le contexte nord-américain et fait remarquer qu'autrement, on y verra probablement le «nord» pointant le «sud» comme source de ces problèmes et une façon pour le Comité d'éviter de traiter des problèmes des pays développés. M. Wirth préfère traiter uniquement des questions relatives à la population sans faire intervenir toutes les autres questions connexes.

Les membres conviennent que la déclaration de la soirée devrait porter essentiellement sur le plan de travail et les questions budgétaires, de manière à s'assurer que le Comité ait l'occasion d'influencer les décisions des ministres le lendemain. M. Plaut signale que du personnel travaille à la rédaction d'une déclaration qui tient compte des principaux points de la discussion jusqu'à présent.

À ce moment, M. Palafox (un avocat de l'ambassade mexicaine) demande la parole et informe le Comité que les avocats ont déterminé que le CCPM n'avait pas l'autorisation spécifique de donner des conseils et de faire des recommandations relativement au plan de travail. Les membres se disent en désaccord avec cet avis et sont convaincus qu'ils ont été formés précisément pour donner des conseils et qu'ils ont reçu des gouvernements le pouvoir de formuler des conseils sur tout sujet de préoccupation.

M^{me} Comeau soulève une fois de plus la question de la création de comités consultatifs nationaux dans chaque pays. Elle mentionne que le gouvernement fédéral canadien attendait les décisions finales des provinces relativement à l'approbation de l'ALENA et qu'on ne s'attendait pas à ce que les provinces qui n'entérinent pas l'ALENA soient représentées au sein d'un comité consultatif national canadien. Elle exhorte le Comité à endosser la création de comités nationaux représentatifs dans chaque pays. M. Bustamante demande qu'est-ce qui justifie la création de comités autres que le CCPM pour l'aider à déterminer quelles seront les recommandations qu'il fera au Mexique à ce propos, mais il préfère ne pas se prononcer pour le moment. M^{me} Comeau répond que les communautés environnementales de chaque pays croient en particulier qu'il est très important pour chaque gouvernement d'avoir ses propres comités nationaux pour assurer la transparence et pour conseiller le représentant de chaque pays sur la mise en oeuvre de l'accord. Même si, en vertu de l'accord, la création de tels comités est facultative, M^{me} Comeau estime que les gens qui n'y ont pas eu accès s'attendent à avoir droit d'y accéder par l'intermédiaire de ces comités.

M. Plaut fait remarquer qu'en l'absence d'un consensus clair sur cette question, il ne voit pas comment le CCPM peut formuler une recommandation. Il propose une déclaration à l'effet que le CCPM considère les comités consultatifs comme des éléments importants pour assurer la transparence et l'accessibilité. M. Bustamante propose également de dire que «le CCPM souhaite travailler avec les comités consultatifs nationaux de chaque pays», et M. Plaut suggère d'ajouter «étant donné qu'ils seront un véhicule privilégié de participation publique». M. Plaut choisit ce moment pour présenter Mme Mary Kelly, directrice du Texas Center for Public Policy, et Mme Judith Espinosa, secrétaire du département de l'Environnement de l'État du Nouveau-Mexique, qui sont présidentes des comités consultatifs national et gouvernemental des États-Unis, respectivement.

M. Gérin demande si le CCPM entend se réunir de nouveau le lendemain matin pour poursuivre la discussion. M. Plaut répond par l'affirmative, en précisant qu'il restait un certain nombre de questions à régler. M. Hardaker (du personnel de l'USEPA) avise le Comité qu'il doit donner une séance d'information aux sous-ministres en soirée, puis aux ministres le lendemain matin à 10 h 30 et présenter un exposé à une séance publique dans l'après-midi. À la séance prévue en soirée, M. Plaut propose de traiter essentiellement de quelques points clés et d'engager la pleine discussion sur les recommandations à la séance devant les ministres eux-mêmes.

M^{me} Comeau invite les membres à discuter d'une proposition qui ferait en sorte que les mandats de trois ans des membres du CCPM se chevauchent. Elle déclare qu'il serait malheureux que la totalité des membres soient remplacés en même temps, emportant avec eux toute la «mémoire institutionnelle» du CCPM. M. Berle juge qu'il s'agit d'une question de deuxième importance qui pouvait être remise à une discussion ultérieure.

M. Plaut distribue une déclaration qu'a préparée le personnel pour le CCPM. On obtient un consensus sur la déclaration proposée (annexe 1) et sur sa présentation aux sous-ministres par M. Plaut, à titre de modérateur et de porte-parole. Le Comité lève la séance à 18 h 15 pour rencontrer les sous-ministres et les cadres dirigeants.

À la rencontre avec les sous-ministres, l'administrateur adjoint de l'EPA, M. Robert Sussman, qui représente le pays d'accueil, souhaite la bienvenue aux membres, fait état des grandes espérances qu'il fonde sur les travaux à long terme du Comité, de sa profonde satisfaction à l'égard de leur travail initial, qui démontre que les membres du Comité sont en mesure de travailler ensemble de manière efficace. Le procureur général de l'Environnement Limon, du Mexique, et la sous-ministre de l'Environnement Wetherup, du Canada, font écho et ajoutent à ces réflexions.

M. Plaut présente la déclaration initiale du Comité. M. Bustamante souligne que les recommandations ont été élaborées à la suite d'une discussion approfondie et commune et qu'elles représentaient un consensus parmi les membres. M. Berle fait état de l'intention des membres de participer aux travaux du CCPM à titre individuel et non à titre de représentants de leurs gouvernements ou de leurs organisations.

Le CCPM lève la séance jusqu'à 8 h 30 le lendemain, le mardi 26 juillet.

26 juillet 1994

Le CCPM ouvre la séance à 8 h 30.

M^{me} Kuptana se joint en personne à la réunion. M. Barnes n'a pu s'y présenter.

M. Plaut ouvre la discussion en présentant aux membres une déclaration provisoire concernant la coordination avec d'autres comités consultatifs et les questions relatives à la population. Il demande aux membres d'examiner le libellé de la déclaration et de lui faire part des autres questions hautement prioritaires dont devraient traiter les membres avant la réunion avec les ministres à 9 h 30.

En ce qui concerne la coordination avec les comités nationaux, M^{me} Comeau souligne la présence de la présidence du comité consultatif des États-Unis et soulève la question de l'accessibilité aux réunions du CCPM. Elle insiste pour qu'à l'avenir, les président(e)s des comités nationaux soient invité(e)s à assister aux réunions du CCPM et demande aux autres membres d'exposer leur point de vue sur l'accessibilité aux réunions. Les membres américains Richardson, Berle et Plaut se disent très favorables à l'accessibilité aux réunions. M. Berle tempère cette position en soulignant la nécessité, à l'occasion, pour le Comité de tenir une séance privée pour discuter du personnel, du budget ou d'autres types de questions. Il ajoute que la décision de tenir de telles séances devrait être prise par consensus ou par un vote majoritaire, conformément aux règles. M^{me} Castro, s'exprimant au nom de la délégation mexicaine présente, se dit d'accord avec le principe général des séances publiques. Les membres de la délégation canadienne appuient également le point de vue de M^{me} Comeau.

Les membres discutent ensuite de la déclaration proposée par M. Plaut en ce qui touche les questions relatives à la population. M. Wirth préfère que la déclaration porte essentiellement sur ces questions parce qu'en y ajoutant le problème de la consommation, on soulève les autres questions, plus vastes, dont on a traité la veille, p. ex. la pauvreté et les droits de la personne. M^{me} Comeau demande qu'on y inclue la question des ressources renouvelables et non renouvelables. M^{me} Richardson se dit favorable à une déclaration de compromis. M^{me} Richardson, M. Gérin, M. Cloghesy et M. Plaut proposent d'éclaircir les changements apportés au libellé. (La version finale est jointe à l'annexe 2.)

Contribution au rapport annuel du secrétariat

M. Plaut propose de faire de la formation un élément de première importance du plan de travail 1994-1995. M^{me} Comeau croit savoir que M. Lichtinger a demandé au CCPM de trouver une question à inclure dans le rapport annuel pour qu'elle fasse l'objet d'une recherche et qu'on en discute. M. Gérin en convient, mais il estime que la formation n'est pas la question dont le CCPM doit recommander l'inclusion dans le rapport annuel et il aimerait avoir plus de temps pour trouver des thèmes appropriés. M. Bustamante croit que les membres du CCPM deviennent peut-être trop prudents et qu'ils ne répondent pas à la demande de suggestions de M. Lichtinger. M^{me} Comeau répond qu'elle comprend que M. Lichtinger a demandé au CCPM de trouver un thème pour le rapport annuel et qu'il a indiqué qu'il ne pouvait pas supprimer ou modifier sensiblement tout élément du plan de travail par égards pour les ententes négociées entre les gouvernements sur les priorités, le plan de travail et le budget. M^{me} Comeau, M. Bustamante et M. Gérin conviennent que le Comité doit traiter de chacune de ces questions séparément.

En réponse à ces manifestations d'intérêt, M. Plaut propose une discussion franche sur une proposition de thème pour le rapport annuel.

En soulignant l'importance pour le CCPM de traiter directement avec les ministres et de faire rapport aux ministres, M. Berle propose que le CCPM invite les ministres à inscrire officiellement à l'ordre du jour de leur prochaine réunion une discussion sur les recommandations du CCPM. M. Bustamante demande au Comité d'en parler d'abord avec M. Lichtinger afin d'éviter de se retrouver dans une situation où le secrétariat aurait déjà recommandé aux ministres de ne pas adopter une recommandation en particulier. Il ajoute que cette discussion soulève la question plus vaste de savoir si le CCPM conseille les ministres et(ou) M. Lichtinger. M. Plaut estime qu'il y a consensus pour demander aux ministres d'examiner officiellement les recommandations du Comité.

M. Plaut fait remarquer qu'il reste peu de temps pour discuter avant la rencontre avec les ministres et il demande laquelle des autres priorités devrait faire l'objet d'une discussion. M^{me} Comeau propose qu'un membre canadien, M. Gérin, présente la déclaration du CCPM aux ministres. M. Gérin s'en remet à M. Plaut. MM. Wirth et Bustamante sont favorables à ce que M. Plaut continue à assumer ce rôle compte tenu de son succès apparent comme modérateur et porte-parole. M. Berle encourage tout membre à prendre la parole après la présentation de la déclaration officielle, comme la veille. M^{me} Richardson, méditant sur le fait que les membres parviennent chacun à influencer leurs propres ministres, se dit satisfaite de la décision du gouvernement mexicain, décision qui vient d'être annoncée, de créer son propre comité consultatif national, composé de 15 membres, et du soutien du gouvernement du Canada à la discussion sur les questions financières.

M. Plaut ouvre la discussion sur la déclaration que doit présenter le Comité à la séance publique de l'après-midi. Il avance que la déclaration du matin ne convenait peut-être pas pour la séance publique. M. Gérin mentionne que cette déclaration devait être une déclaration sur la perspective du

CCPM, son rôle et la façon dont il perçoit ses relations avec les ministres et le secrétariat. Il propose de mettre en évidence le fait que le CCPM est une occasion historique de coopération, que ces mécanismes de coopération aideront à favoriser le développement durable, que le CCPM et la CCE doivent être accessibles et servir de sources d'information, de souligner les réalisations sommaires issues de cette première réunion et d'indiquer que le CCPM ne fait qu'entreprendre son travail, mais qu'il compte se réunir quatre fois par année et se doter d'un programme proactif.

Poursuivant dans ce sens, M. Berle se dit d'avis qu'il s'agit d'une déclaration s'adressant «au monde en général» et que des intervenants du secteur privé et les médias assisteraient à la réunion. Il se dit également favorable à un énoncé de «grande perspective» et à un rappel du fait que les membres participent aux travaux du Comité en tant que citoyens et non en tant que représentants de leurs gouvernements ou de leurs organisations. M^{me} Richardson fait état de la nature historique de ce groupe de conseillers travaillant en coopération sur un plan trilatéral. Elle recommande d'emprunter les termes du préambule de l'Accord supplémentaire dans le domaine de l'environnement. M. Bustamante souligne l'importance de distinguer le CCPM des deux autres éléments de la CCE et de faire état de son orientation à long terme, de son indépendance, de sa capacité à étudier les questions en profondeur et régionalement et de son caractère unique comme comité. M. Cloghesy est d'accord mais il invite le Comité à ne pas oublier M. Lichtinger. M. Wirth demande au Comité de formuler une déclaration assez vague et ambiguë, de manière à ne le limiter en rien si tôt dans le cours de ses travaux. M. Gérin demande si l'énoncé de perspective devrait faire état de l'indépendance ou de l'autonomie du CCPM et si le Comité doit conseiller les ministres directement ou par l'intermédiaire du personnel. Il demande en quoi le CCPM peut se montrer le plus utile. M. Bustamante est favorable à la recommandation de M. Wirth. Il voit le CCPM comme une occasion de réfléchir au développement durable. Il ajoute que les différentes perspectives qui sont soulevées devraient, ensemble, produire des points de vue coordonnés pour les gouvernements. Il exhorte le CCPM à établir sa propre identité et souligne que ce qui distinguera le CCPM est ce que le CCPM produira. Il souligne que le CCPM peut miser sur des éléments uniques.

M. Plaut croit qu'à la suite des rencontres avec les sous-ministres et les ministres, il faut se concentrer sur un tableau plus général de la situation. Il juge que la déclaration actuelle est très constructive mais, comme il se doit, préliminaire. M^{me} Comeau se dit convaincue que le CCPM doit conseiller les ministres directement. Elle souligne que le CCPM devra faire face en tout temps à l'inertie bureaucratique. Elle précise qu'elle ne suggère pas de «marteler» les gens mais de rendre compte d'une vision claire de son mandat. M. Plaut demande la formation d'un petit groupe de travail pour rédiger une déclaration comportant toutes ces réflexions. M^{me} Richardson accepte de prendre l'initiative avec l'aide d'autres membres intéressés.

La discussion reprend sur la sélection d'un(e) président(e) permanent(e). Il est convenu qu'en attendant la sélection, M. Plaut continuerait d'assumer le rôle de président intérimaire et porte-parole, sans porter atteinte au choix futur de la présidence.

Le Comité lève la séance de façon non officielle pour rencontrer les ministres. À cette rencontre, chaque membre se présente et M. Plaut dépose un rapport comprenant les recommandations qui ont été présentées la veille aux sous-ministres ainsi que de nouveaux points convenus ultérieurement (la déclaration est jointe à l'annexe 2). Les membres restent à la réunion pour écouter l'exposé sur le plan de travail et le budget proposés que présente M. Lichtinger aux ministres. Après la réunion, le Comité lève la séance pour le déjeuner, puis retourne participer à la séance publique de la CCE. À la séance publique, les membres du CCPM se présentent et M. Plaut présente l'énoncé de perspective convenu de façon officieuse entre les membres du Comité (l'énoncé de perspective est joint à l'annexe 3).

Le Comité ne s'est pas réuni de nouveau officiellement après la séance publique.

Les membres acceptent de se réunir de nouveau en août, au moins par téléconférence, à l'heure et à la date dont auront décidé les membres et M. Lichtinger.

